LES ÉTABLISSEMENTS

2

2.1	Les écoles	38
2.2	Les classes du premier degré	40
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.5	La taille des classes dans le second degré	46
2.6	La taille des collèges et des lycées	48
2.7	Les collèges et les lycées par académie	50
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13	Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	62
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	66
2.16	Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	68
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72

Présentation

À la rentrée 2012, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 900 écoles en France métropolitaine et dans les DOM [1].
Entre 2011 et 2012, la diminution du nombre d'écoles se poursuit dans les secteurs public et privé (respectivement - 1,0 % et - 0,3 %, après - 1,2 % et - 0,3 % entre 2010 et 2011), elle concerne surtout les écoles de une à quatre classes dans le secteur public et de deux classes dans le secteur privé. Les écoles maternelles sont 250 de moins dans le secteur public et 6 de moins dans le secteur privé où ces écoles sont déjà peu représentées (123 écoles sur 5 265). Le nombre d'écoles élémentaires ou primaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,7 % et - 0,2 %).
La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé [2] [3]. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.
Dans le secteur public, on dénombre 22,5 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 500 écoles à classe unique (9,5 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles, qui n'accueillent que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 59,7 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,7 % des écoles élémentaires et 45,0 % des écoles primaires. De même, 1,1 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 14,8 % et 7,1 % des écoles élémentaires et primaires publiques.
Dans le secteur privé, on compte seulement 12,9 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 2,9 % à classe unique : c'est le cas de 10,4 % des écoles primaires alors que 48,8 % des écoles maternelles et 45,9 % des élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 18,6 % des écoles comprennent deux classes et plus (0,8 % des écoles maternelles, 10,2 % des écoles élémentaires et 19,5 % des écoles primaires).
Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,9 % et 36,8 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (7,3 % et 18,3 % en France métropolitaine).

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1re ou 2e année, cours moyen 1re ou 2e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :
- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).
- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.
- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.
- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).
Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.
Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

Sources : MEN-MESR DEPP
Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus
- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04.

[1] Évolution du nombre d'écoles

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public									
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435
Écoles élémentaires (1) ou primaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237
dont à classe unique	*4 503*	*4 303*	*4 147*	*3 960*	*3 774*	*3 695*	*3 547*	*3 547*	*3 427*
Total Public	**50 668**	**50 290**	**49 928**	**49 498**	**48 975**	**48 522**	**47 944**	**48 139**	**47 672**
Privé									
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	133	122	129	123
Écoles élémentaires (1) ou primaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142
dont à classe unique	*...*	*118*	*138*	*153*	*136*	*122*	*126*	*127*	*120*
Total Privé	**5 490**	**5 377**	**5 401**	**5 377**	**5 305**	**5 276**	**5 259**	**5 279**	**5 265**
Ensemble	**56 158**	**55 667**	**55 329**	**54 875**	**54 280**	**53 798**	**53 203**	**53 418**	**52 937**

(1) Y compris les écoles spécialisées.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 096	2 624	793	4 513	6	6	4	16	1 102	2 630	797	4 529
2	1 981	1 698	2 472	6 151	20	4	20	44	2 001	1 702	2 492	6 195
3	3 529	867	2 602	6 998	60	3	35	98	3 589	870	2 637	7 096
4	3 168	1 036	2 114	6 318	50	15	28	93	3 218	1 051	2 142	6 411
5	2 351	1 905	1 693	5 949	51	38	36	125	2 402	1 943	1 729	6 074
6 à 10	2 743	6 778	3 474	12 995	216	178	160	554	2 959	6 956	3 634	13 549
11 à 15	105	2 062	765	2 932	56	190	74	320	161	2 252	839	3 252
16 et plus	0	279	151	430	3	92	41	136	3	371	192	566
Total Public	**14 973**	**17 249**	**14 064**	**46 286**	**462**	**526**	**398**	**1 386**	**15 435**	**17 775**	**14 462**	**47 672**
Privé												
1	30	52	66	148	1	1	1	3	31	53	67	151
2	25	58	440	523	4	1	1	6	29	59	441	529
3	21	17	568	606	5	1	2	8	26	18	570	614
4	14	19	607	640	3	3	5	11	17	22	612	651
5	5	22	511	538	0	2	4	6	5	24	515	544
6 à 10	12	42	1 715	1 769	2	1	23	26	14	43	1 738	1 795
11 à 15	0	17	640	657	0	0	14	14	0	17	654	671
16 et plus	1	6	282	289	0	2	19	21	1	8	301	310
Total Privé	**108**	**233**	**4 829**	**5 170**	**15**	**11**	**69**	**95**	**123**	**244**	**4 898**	**5 265**
Ensemble	**15 081**	**17 482**	**18 893**	**51 456**	**477**	**537**	**467**	**1 481**	**15 558**	**18 019**	**19 360**	**52 937**

[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

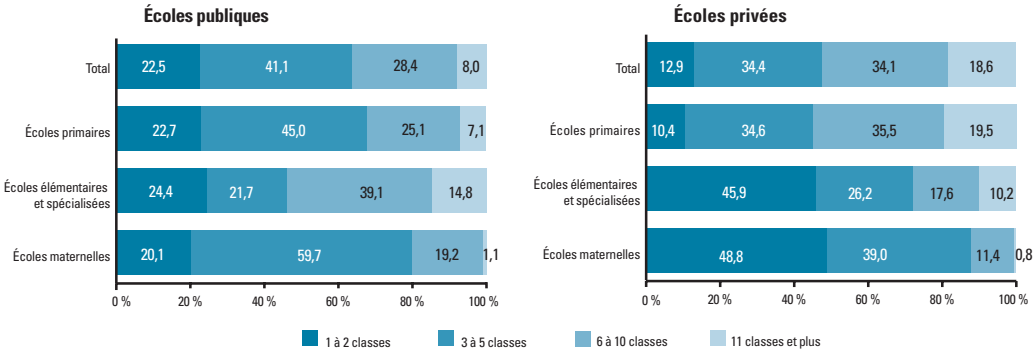

Présentation

Dans le premier degré (hors Mayotte), le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Après la hausse de 1999 à 2010, une rupture est à noter à la rentrée 2011 (- 0,4 % par rapport à 2010). En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, la baisse se poursuit en 2012 (- 0,1 %). Avec 245 900 classes, le secteur public perd 400 classes par rapport à 2011 (- 0,2 %). Avec 36 900 classes en 2012, le nombre de classes dans le secteur privé reste stable.

Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires et 92,7 % des classes d'inclusion scolaire (Clis) [2]. Les classes élémentaires représentent 62,9 % des classes dans le secteur public contre 67,7 % dans le secteur privé.

À la rentrée 2012, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans les classes élémentaires du secteur privé, mais baisse (- 0,2 point) dans les classes préélémentaires du secteur privé [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,8 élèves en moyenne dans le secteur public et de 27,0 en moyenne dans le privé. Elle est de 22,8 élèves par classe en élémentaire dans le secteur public et de 23,3 dans le secteur privé. Les classes de moins de 20 élèves sont plus nombreuses dans l'enseignement élémentaire, représentant respectivement 13,6 % et 18,0 % des classes dans les secteurs public et privé (contre respectivement 4,8 % et 11,0 % des classes préélémentaires publiques et privées) [4].

Plus de 60 % des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre près de 40 % des classes préélémentaires. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 56,8 % des classes à 25 élèves ou plus.

Dans le secteur privé, plus de 40 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et également près de 40 % en ont de 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent 25 élèves ou plus, dont 6,5 % ont plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement relevant de la scolarisation des élèves handicapés, la quasi-totalité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1re ou 2e année, cours moyen 1re ou 2e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ; les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Sources : MEN-MESR DEPP
Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus
- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083	63 468
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252	182 469
	dont classes uniques	*11 449*	*7 667*	*5 616*	*4 303*	*4 147*	*3 960*	*3 774*	*3 695*	*3 547*	*3 547*	*3 427*
	Total	**254 620**	**249 715**	**243 993**	**244 470**	**244 730**	**245 089**	**245 215**	**245 283**	**244 389**	**246 335**	**245 937**
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	542	889	790	453	453	382	409	376
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521	36 567
	dont classes uniques	*347*	*215*	*-*	*118*	*138*	*153*	*136*	*122*	*126*	*127*	*120*
	Total	**38 282**	**38 417**	**37 175**	**37 167**	**37 304**	**37 336**	**37 215**	**37 155**	**36 829**	**36 930**	**36 943**
Public + Privé		**292 902**	**288 132**	**281 168**	**281 637**	**282 034**	**282 425**	**282 430**	**282 438**	**281 218**	**283 265**	**282 880**

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.
(2) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisés ici.
Lecture - À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, les écoles maternelles publiques comportent 63 468 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 182 469 classes préélémentaires, élémentaires et d'inclusion scolaire.

[2] Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990
	Classes élémentaires	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782
	Clis	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165
	Total	**244 470**	**244 730**	**245 089**	**245 215**	**245 283**	**244 389**	**246 335**	**245 937**
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596
	Classes élémentaires	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019
	Clis	350	384	435	365	344	348	350	328
	Total	**37 167**	**37 304**	**37 336**	**37 215**	**37 155**	**36 829**	**36 930**	**36 943**
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586
	Classes élémentaires	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801
	Clis	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493
Total		**281 637**	**282 034**	**282 425**	**282 430**	**282 438**	**281 218**	**283 265**	**282 880**

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.
Lecture - À la rentrée 2012, on compte 86 990 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7	22,8
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3	23,3
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8	26,0	26,0	25,9
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

[4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/ classe
Public	Classes préélémentaires	0,5	4,3	38,4	48,5	5,9	2,4	100,0	86 990	25,8
	Classes élémentaires	2,6	11,0	61,1	25,2	0,1	ε	100,0	154 782	22,8
	Clis	99,7	0,3	-	-	-	-	100,0	4 165	10,4
	Total	**0,6**	**7,5**	**59,0**	**32,0**	**0,9**	**ε**	**100,0**	**245 937**	**23,7**
Privé	Classes préélémentaires	4,0	7,0	21,0	42,8	18,7	6,5	100,0	11 596	27,0
	Classes élémentaires	5,6	12,4	40,8	39,9	1,2	0,1	100,0	25 019	23,3
	Clis	99,4	-	0,3	-	-	0,3	100,0	328	9,4
	Total	**3,2**	**7,2**	**37,8**	**50,5**	**1,2**	**0,1**	**100,0**	**36 943**	**24,3**
Public + Privé		**1,0**	**7,4**	**56,3**	**34,4**	**0,9**	**ε**	**100,0**	**282 880**	**23,8**

Présentation

Depuis la rentrée 2000, le nombre d'établissements du second degré oscille autour de 11 400 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années deux mille, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les LEGT et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

En France métropolitaine et dans les DOM, le nombre global de classes (233 100) diminue à la rentrée 2012 avec environ 2 000 classes de moins qu'en 2011 [2]. La baisse est régulière dans les collèges du secteur public depuis le début des années deux mille, malgré une légère reprise en 2012. Cette année, la baisse du nombre de classes touche notamment les lycées professionnels du secteur public.

Depuis cinq ans, les élèves des classes des collèges et des LEGT sont en moyenne plus nombreux [3]. À la rentrée 2012, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,5 soit 1 élève de plus qu'en 2007. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 26,9 élèves ; il est de 18,6 élèves par classe dans les lycées professionnels. Dans les établissements privés, les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées d'enseignement général et technologique comme dans les lycées professionnels ou polyvalents : de 2 à 3 élèves de moins en moyenne selon le type d'établissement. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de plus que celles des collèges publics.

Définitions

Établissements du second degré
Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) relevant du ministère de l'éducation nationale.

La « classe »
Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe
C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT
Lycées d'enseignement général et technologique.

LP
Lycées professionnels.

LPO
Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Erea
Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les Erea reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public										
Collèges	4 891	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274
LP	1 353	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973	957	960	942
LEGT	1 134	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587
dont LPO	-	-	-	*477*	*525*	*567*	*582*	*594*	*600*	*612*
Erea	nd	82	82	80	80	80	80	79	79	79
Total Public	**7 378**	**7 757**	**7 815**	**7 829**	**7 901**	**7 902**	**7 882**	**7 866**	**7 893**	**7 882**
Privé										
Collèges	1 757	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777
LP	978	809	691	647	658	663	664	670	670	660
LEGT	1 194	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065
dont LPO	-	-	-	*119*	*196*	*198*	*204*	*201*	*201*	*200*
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Total Privé	**3 929**	**3 913**	**3 714**	**3 557**	**3 522**	**3 475**	**3 493**	**3 523**	**3 524**	**3 503**
Ensemble	**11 307**	**11 670**	**11 529**	**11 386**	**11 423**	**11 377**	**11 375**	**11 389**	**11 417**	**11 385**

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public										
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 177	106 530	106 971	106 733	106 307	107 086	107 219
LP	24 041	23 011	22 422	22 580	22 461	21 885	21 658	21 030	21 110	19 695
LEGT	53 248	55 989	56 999	56 524	55 878	55 707	55 924	55 437	55 711	55 160
dont LPO	-	*18 351*	*20 402*	*20 787*	*21 013*	*21 630*	*22 378*	*22 656*	*22 930*	*22 861*
Erea	1 324	1 149	980	967	946	933	944	909	909	892
Total Public	**195 044**	**195 763**	**190 029**	**187 248**	**185 815**	**185 496**	**185 259**	**183 683**	**184 816**	**182 966**
Privé										
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 854	25 901	25 930	26 018	26 028	26 028	26 163
LP	6 105	6 427	6 361	6 344	6 422	6 328	6 500	6 401	6 401	6 245
LEGT	17 542	17 479	17 628	17 999	18 161	17 980	18 061	17 846	17 846	17 745
dont LPO		*3 456*	*5 751*	*5 932*	*6 009*	*5 889*	*5 994*	*5 728*	*5 728*	*5 711*
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	4	8
Total Privé	**49 830**	**49 939**	**50 008**	**50 197**	**50 484**	**50 238**	**50 579**	**50 275**	**50 279**	**50 161**
Ensemble	**244 874**	**245 702**	**240 037**	**237 445**	**236 299**	**235 734**	**235 838**	**233 958**	**235 095**	**233 127**

Lecture - En 2012, on dénombre 233 127 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE,…).

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6	23,9	24,0	24,2
LP	22,0	20,2	20,1	19,4	19,0	18,9	19,1	19,0	19,0	19,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,9	26,8	26,8	26,8	27,2	27,2	27,7
dont LPO	-	-	*24,6*	*24,1*	*23,9*	*23,9*	*23,8*	*24,1*	*24,2*	*24,8*
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9	26,0
LP	20,8	18,7	18,9	18,4	17,8	18,0	17,9	17,6	17,6	17,3
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8	24,3	24,3	24,6
dont LPO	-	-	*22,1*	*21,4*	*21,1*	*21,7*	*21,7*	*21,9*	*21,9*	*22,3*
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	16,3	15,5
Public + Privé										
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0	24,3	24,3	24,5
LP	21,8	19,8	19,9	19,2	18,8	18,7	18,8	18,7	18,7	18,6
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,0	26,1	26,1	26,5	26,5	26,9
dont LPO	-	-	*24,1*	*23,5*	*23,3*	*23,4*	*23,4*	*23,7*	*23,7*	*24,3*
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5

Lecture - En 2012, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 26,9 élèves ou étudiants.

Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les LEGT et celles du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,5 % dans le secteur public et 6,6 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Dans ceux-ci, l'enseignement général et technologique du second degré est majoritaire. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans les LEGT concernent environ un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les Erea. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2012, le nombre de classes a augmenté dans le premier cycle et diminué dans le second cycle, quel que soit le secteur d'enseignement [2]. Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2005. Dans le second cycle général et technologique du secteur public, la baisse du nombre de classes est continue depuis 2003. Dans le secteur privé, le nombre de classes est en légère baisse sur les trois dernières années. Enfin, dans le second cycle professionnel, la fin de la rénovation de la voie professionnelle, entamée à la rentrée 2009, explique la diminution du nombre de classes quel que soit le secteur d'enseignement.

En 2012, dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans le second cycle général et technologique (29,7 élèves par classe) [3]. Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à un peu plus de 19 élèves. Dans le secteur privé, l'évolution à la hausse du nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle général et technologique prolonge la tendance observée sur le passé.

Définitions

Champ
Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »
Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement
C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

LEGT
Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO
Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP
Lycées d'enseignement professionnel.

Dima
Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis
Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé en 2010 les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

Enseignement adapté
Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

Erea
Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1er cycle aux classes post-bac.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement à la rentrée 2012 (%)

(y compris post-bac)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	*dont élèves du 2nd degré*
Public								
Collèges	96,6	3,4	ε	ε	-	100,0	2 590 342	*2 590 342*
LP	4,5	0,0	93,5	1,0	1,0	100,0	373 638	*369 758*
LEGT	0,4	0,0	10,5	74,1	15,0	100,0	1 527 425	*1 297 927*
dont LPO	*1,0*	*0,0*	*27,9*	*58,6*	*12,5*	*100,0*	*566 896*	*496 047*
Erea	9,7	33,2	55,1	1,4	0,5	100,0	10 249	*10 201*
Total Public	**56,1**	**2,0**	**11,5**	**25,2**	**5,2**	**100,0**	**4 501 654**	***4 268 228***
Privé								
Collèges	99,3	0,6	ε	0,1	-	100,0	680 372	*680 372*
LP	6,6	0,1	86,7	0,4	6,2	100,0	107 991	*101 265*
LEGT	1,8	0,0	11,1	72,5	14,7	100,0	436 082	*371 998*
dont LPO	*2,7*	*0,0*	*34,7*	*44,9*	*17,7*	*100,0*	*126 746*	*104 281*
Erea	0,0	64,5	35,5	0,0	0,0	100,0	124	*124*
Total Privé	**56,4**	**0,4**	**11,6**	**25,9**	**5,8**	**100,0**	**1 224 569**	***1 153 759***

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture - 74,1 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent un second cycle général et techonologique. Dans le secteur public, 25,2 % des élèves suivent un second cycle général et technologique.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public										
1er cycle (1)	108 890	103 308	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399	101 090	101 778	102 070
Segpa	8 582	7 822	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872	6 721	6 783	6 691
2nd cycle professionnel	27 952	28 308	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878	28 461	28 592	26 779
2nd cycle général et technologique	41 947	41 850	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127	38 389	38 632	38 277
Total Public	**187 371**	**181 288**	**179 674**	**178 439**	**177 019**	**176 608**	**176 275**	**174 661**	**175 785**	**173 817**
Privé										
1er cycle (1)	26 999	26 647	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538	26 510	26 513	26 606
Segpa	262	292	295	298	301	318	329	336	336	359
2nd cycle professionnel	7 867	8 038	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242	8 077	8 078	7 865
2nd cycle général et technologique	12 332	12 364	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332	12 258	12 258	12 147
Total Privé	**47 460**	**47 341**	**47 163**	**47 366**	**47 536**	**47 217**	**47 440**	**47 181**	**47 185**	**46 977**
Total Public + Privé	**234 831**	**228 629**	**226 837**	**225 805**	**224 555**	**223 825**	**223 715**	**221 842**	**222 970**	**220 794**

(1) Y compris Dima et Ulis.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public										
1er cycle (1)	24,1	24,0	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2	24,5	24,6	24,7
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6
2nd cycle professionnel	19,9	20,1	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1	19,1	19,1	19,2
2nd cycle général et technologique	28,6	28,8	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5	29,1	29,1	29,7
Privé										
1er cycle (1)	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8	26,0
Segpa	14,3	13,9	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6	12,8	12,8	12,6
2nd cycle professionnel	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6	18,2	18,2	18,0
2nd cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,6	25,6	26,1
Public + Privé										
1er cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4	24,8	24,8	25,0
Segpa	13,2	13,5	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6
2nd cycle professionnel	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0	18,9	18,9	19,0
2nd cycle général et technologique	27,7	27,9	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7	28,3	28,3	28,8

(1) Y compris Dima et Ulis.

Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 24,4 élèves. 8,8 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Les classes de la sixième à la troisième comptent, en moyenne, 25 élèves ou plus. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Elles ont moins de 11 élèves en moyenne pour les Ulis et un peu plus de 13 élèves pour les Segpa.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,5 élèves en moyenne contre 17,1).

Avec 28,8 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,7 élèves. Près de huit classes sur dix comptent plus de 30 élèves et près de trois classes sur dix rassemblent au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,8 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27 élèves par classe.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier cycle est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,8 et 24,1 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé.

Les valeurs entre les deux secteurs sont plus proches dans le second cycle professionnel. Cependant, une plus forte concentration de classes, autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,6 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, plus de 63 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 43,3 % dans le secteur privé. À l'opposé, 12,3 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 2,0 % dans le secteur public. La part des classes au-delà de 35 élèves augmente légèrement cette année, malgré l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se situe plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

Définitions

Champ
Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »
Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Le nombre moyen d'élèves par classe
C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA
Brevet des métiers d'art.

CAP
Certificat d'aptitude professionnelle.

Dima
Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis
Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

Segpa
Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,3	4,2	32,4	53,0	8,9	0,3	0,0	100,0	32 524	25,2
Cinquième	0,9	3,2	28,8	57,0	10,0	0,2	0,0	100,0	31 681	25,6
Quatrième	1,0	4,0	29,4	55,6	9,9	0,2	0,0	100,0	30 700	25,5
Troisième	1,9	6,2	33,1	50,3	8,2	0,2	0,0	100,0	31 185	24,9
Total 6e à 3e	**1,3**	**4,4**	**31,0**	**54,0**	**9,2**	**0,2**	**0,0**	**100,0**	**126 090**	**25,3**
Ulis, Dima	80,4	3,6	5,6	8,9	1,3	0,1	0,0	100,0	2 586	10,4
Total 1er cycle (hors Segpa)	**2,9**	**4,4**	**30,4**	**53,0**	**9,1**	**0,2**	**0,0**	**100,0**	**128 676**	**25,0**
Segpa	53,5	45,1	1,1	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 050	13,6
Total 1er cycle (y c. Segpa)	**5,5**	**6,5**	**28,9**	**50,3**	**8,6**	**0,2**	**0,0**	**100,0**	**135 726**	**24,4**
Public	5,5	6,5	31,2	52,5	4,3	0,0	0,0	100,0	108 761	24,1
Privé	5,3	6,4	19,9	41,3	26,1	0,9	0,1	100,0	26 965	25,8
CAP production	66,9	17,5	11,5	3,1	0,9	0,0	0,0	100,0	4 806	13,2
CAP services	51,3	22,8	14,2	7,0	3,9	0,6	0,2	100,0	3 695	15,5
Total CAP	**60,1**	**19,8**	**12,7**	**4,8**	**2,2**	**0,3**	**0,1**	**100,0**	**8 501**	**14,2**
Bac pro et BMA production	29,0	20,8	32,5	13,1	4,5	0,2	0,0	100,0	11 800	18,8
Bac pro et BMA services	16,6	18,9	26,4	18,6	17,0	2,2	0,3	100,0	13 791	22,1
Total bac pro/BMA	**22,3**	**19,7**	**29,2**	**16,1**	**11,2**	**1,2**	**0,2**	**100,0**	**25 591**	**20,6**
Total production	40,5	19,7	26,2	10,1	3,4	0,1	0,0	100,0	16 797	17,1
Total services	24,7	19,9	23,4	15,9	13,9	1,8	0,3	100,0	17 995	20,5
Total 2nd cycle professionnel (1)	**32,3**	**19,8**	**24,7**	**13,1**	**8,8**	**1,0**	**0,2**	**100,0**	**34 792**	**18,9**
Public	30,6	19,5	27,0	13,3	8,9	0,7	0,0	100,0	26 894	19,2
Privé	38,0	21,0	17,0	12,5	8,8	2,1	0,7	100,0	7 898	18,0
Seconde GT	1,3	1,4	5,7	11,9	50,8	28,6	0,4	100,0	16 345	31,7
Première GT	5,7	7,2	17,1	19,1	34,9	15,6	0,5	100,0	16 909	27,8
Terminale GT	6,4	8,6	19,9	18,9	33,0	13,0	0,3	100,0	17 171	27,0
Total 2nd cycle GT	**4,5**	**5,8**	**14,4**	**16,7**	**39,4**	**18,9**	**0,4**	**100,0**	**50 425**	**28,8**
Public	2,0	4,8	14,0	15,7	42,6	20,9	0,0	100,0	38 278	29,7
Privé	12,3	9,0	15,5	19,9	29,3	12,6	1,4	100,0	12 147	26,1

(1) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement à la rentrée 2012 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

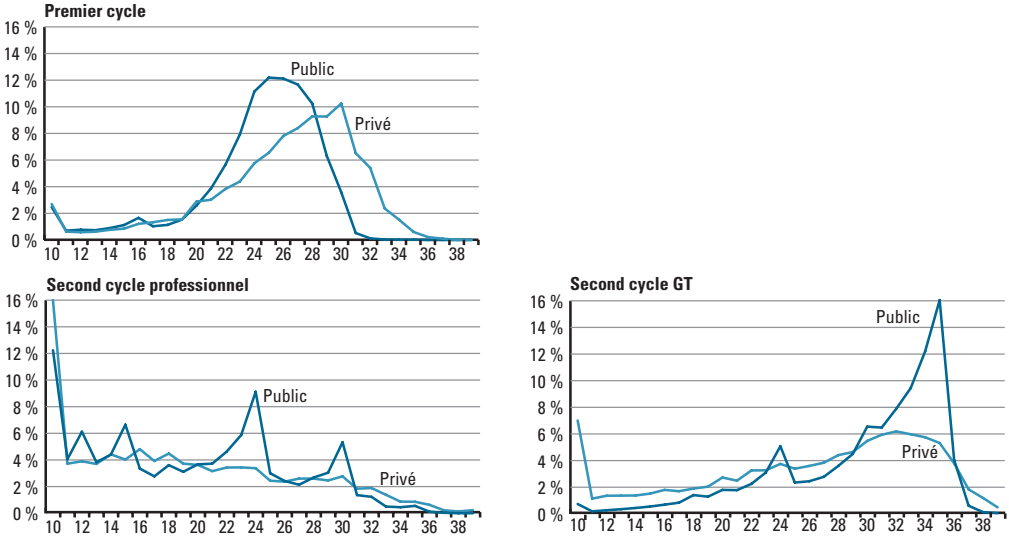

Lecture - 12,1 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,8 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges est de 491 élèves dans le secteur public et de 383 élèves dans le secteur privé **[1]**. L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public **[2]**. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Pour les LP comme pour les LEGT, la taille moyenne par secteur varie du simple à plus du double : 397 élèves dans les LP publics et 164 élèves dans le privé. Quatre LP privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne près de 44 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 409 élèves dans le secteur privé et de 962 élèves dans le secteur public. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu moins d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40,8 % des lycées accueillent entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix au moins 1 500 élèves. Près de quatre LEGT sur dix dans le secteur public et environ deux sur dix dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). Ils accueillent environ 27 % des élèves inscrits en second cycle professionnel (voir 2.5). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT dans le secteur public mais est en revanche beaucoup plus grande dans le secteur privé. En effet, près de la moitié des lycées de plus de 900 élèves sont des LPO dans le secteur privé contre 35,6 % dans le public, et à l'inverse, 8,7 % des lycées privés de moins de 300 élèves sont des LPO contre 36,9 % dans le secteur public.

Définitions

Champ
Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Taille des établissements scolaires
Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP
Lycées professionnels.

LEGT
Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO
Lycées polyvalents. Ils font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à coté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Segpa
Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	41	0,8	3 232	0,1	219	12,3	12 415	1,8
	De 100 à 299 élèves	788	14,9	176 552	6,8	570	32,1	113 043	16,6
	De 300 à 499 élèves	1 959	37,1	797 174	30,8	502	28,2	200 094	29,4
	De 500 à 699 élèves	1 801	34,1	1 056 517	40,8	269	15,1	159 617	23,5
	De 700 à 899 élèves	578	11,0	445 825	17,2	134	7,5	104 939	15,4
	900 élèves et plus	107	2,0	111 042	4,3	83	4,7	90 264	13,3
	Total	**5 274**	**100,0**	**2 590 342**	**100,0**	**1 777**	**100,0**	**680 372**	**100,0**
	Taille moyenne des établissements	491 élèves				383 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	10	1,1	859	0,2	291	44,1	13 707	12,7
	De 100 à 299 élèves	300	31,8	67 404	18,0	264	40,0	50 301	46,6
	De 300 à 499 élèves	410	43,5	161 443	43,2	85	12,9	32 177	29,8
	De 500 à 699 élèves	163	17,3	94 108	25,2	18	2,7	10 149	9,4
	De 700 à 899 élèves	43	4,6	33 119	8,9	2	0,3	1 657	1,5
	900 élèves et plus	16	1,7	16 705	4,5	-	-	-	-
	Total	**942**	**100,0**	**373 638**	**100,0**	**660**	**100,0**	**107 991**	**100,0**
	Taille moyenne des établissements	397 élèves				164 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	4	0,3	238	ε	193	18,1	9 830	2,3
	De 100 à 299 élèves	42	2,6	9 079	0,6	301	28,3	58 307	13,4
	De 300 à 499 élèves	176	11,1	72 163	4,7	236	22,2	93 045	21,3
	De 500 à 699 élèves	241	15,2	143 801	9,4	156	14,6	93 122	21,3
	De 700 à 899 élèves	303	19,1	242 792	15,9	76	7,1	59 184	13,6
	De 900 à 1 199 élèves	410	25,8	427 104	28,0	61	5,7	61 925	14,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	238	15,0	318 476	20,9	28	2,6	35 838	8,2
	1 500 élèves et plus	173	10,9	313 772	20,5	14	1,3	24 831	5,7
	Total	**1 587**	**100,0**	**1 527 425**	**100,0**	**1 065**	**100,0**	**436 082**	**100,0**
	Taille moyenne des établissements	962 élèves				409 élèves			
dont LPO	Moins de 100 élèves	1	0,2	52	ε	11	5,5	406	0,3
	De 100 à 299 élèves	16	2,6	3 443	0,6	32	16,0	6 493	5,1
	De 300 à 499 élèves	78	12,7	32 037	5,7	44	22,0	17 263	13,6
	De 500 à 699 élèves	101	16,5	59 553	10,5	38	19,0	23 050	18,2
	De 700 à 899 élèves	124	20,3	99 001	17,5	26	13,0	20 479	16,2
	De 900 à 1 199 élèves	155	25,3	160 367	28,2	27	13,5	28 135	22,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	84	13,7	112 909	19,9	16	8,0	20 326	16,0
	1 500 élèves et plus	53	8,7	99 534	17,6	6	3,0	10 594	8,4
	Total	**612**	**100,0**	**566 896**	**100,0**	**200**	**100,0**	**126 746**	**100,0**
	Taille moyenne des établissements	926 élèves				634 élèves			

Lecture - 14,9 % des collèges publics accueillent entre 100 et 299 élèves. 6,8 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

[2] Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

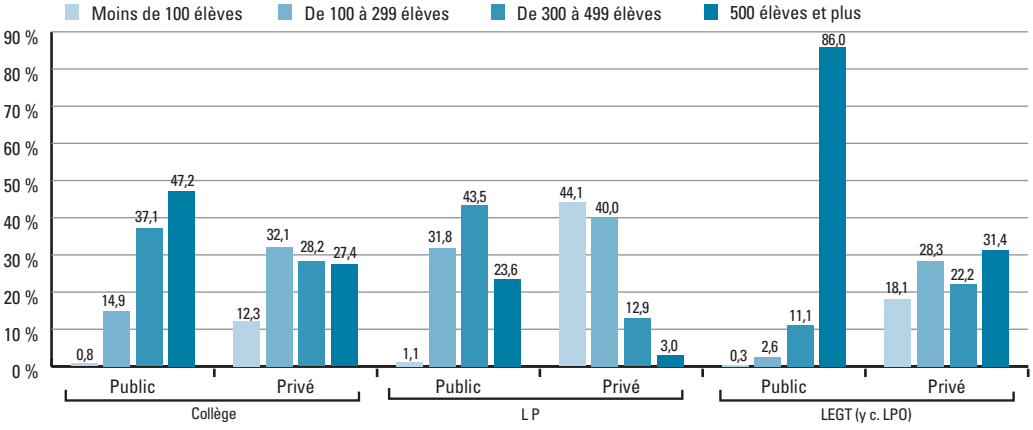

2 LES ÉTABLISSEMENTS

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2012, dont 380 dans les DOM (3,3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. En France métropolitaine, Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (près de 69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées plus importante.

Six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, trois sur dix sont des lycées polyvalents. Au total, six lycées sur dix proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : trois lycées sur dix à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans les DOM [3].

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements. Mayotte dispose d'un Erea dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids avoisine 46 % dans les académies de Nantes et Rennes, 45 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement moins élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (51 % contre 67 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est quasiment la même dans les deux secteurs : autour de 1,6 LEGT pour 1 LP.

Définitions

Établissements du second degré
Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement général adapté relevant du ministère de l'éducation nationale.

LEGT
Lycée d'enseignement général et technologique.

LP
Lycée professionnel.

LPO
Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à coté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

Erea
Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les collèges et les lycées par académie

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2012

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	*dont LPO*	Erea	Total	Collèges	LP	LEGT	*dont LPO*	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	209	47	60	*17*	3	319	77	60	64	-	201	520	38,7
Amiens	173	43	44	*7*	2	262	45	24	27	-	96	358	26,8
Besançon	111	22	29	*15*	2	164	37	17	9	*1*	63	227	27,8
Bordeaux	254	61	71	*20*	5	391	91	48	40	-	179	570	31,4
Caen	148	24	41	*11*	3	216	54	21	27	*3*	102	318	32,1
Clermont-Ferrand	139	19	31	*12*	3	192	59	16	24	*4*	99	291	34,0
Corse	29	4	9	*4*	1	43	2		3	-	5	48	10,4
Créteil	350	39	131	*85*	3	523	75	18	48	*7*	141	664	21,2
Dijon	158	18	43	*24*	3	222	28	6	22	*14*	56	278	20,1
Grenoble	244	39	81	*38*	4	368	92	43	60	*8*	195	563	34,6
Lille	326	81	86	*26*	6	499	120	26	63	*25*	209	708	29,5
Limoges	77	19	23	*6*	1	120	11	5	8	*3*	24	144	16,7
Lyon	210	53	67	*13*	3	333	102	54	58	*4*	214	547	39,1
Montpellier	198	25	52	*25*	2	277	68	33	36	*17*	137	414	33,1
Nancy-Metz	226	46	60	*26*	4	336	43	32	38	*2*	113	449	25,2
Nantes	245	33	65	*24*	4	347	170	43	78	*26*	291	638	45,6
Nice	142	20	40	*14*	-	202	39	19	46	*6*	104	306	34,0
Orléans-Tours	232	39	50	*17*	3	324	58	20	28	*13*	106	430	24,7
Paris	112	30	73	*19*	3	218	64	17	94	*8*	175	393	44,5
Poitiers	160	33	42	*9*	4	239	48	9	18	*6*	75	314	23,9
Reims	130	26	38	*9*	2	196	31	10	16	*4*	57	253	22,5
Rennes	212	38	60	*17*	5	315	176	30	65	*24*	271	586	46,2
Rouen	167	28	48	*18*	2	245	34	13	22	*7*	69	314	22,0
Strasbourg	149	16	54	*27*	1	220	31	18	25	*1*	74	294	25,2
Toulouse	239	51	72	*16*	3	365	83	41	47	*5*	171	536	31,9
Versailles	423	50	145	*72*	7	625	114	23	82	*8*	219	844	25,9
France métro.	**5 063**	**904**	**1 515**	***571***	**79**	**7 561**	**1 752**	**646**	**1 048**	***196***	**3 446**	**11 007**	**31,3**
Guadeloupe	45	7	16	*8*	-	68	10	10	6	-	26	94	27,7
Guyane	29	5	8	*5*	-	42	3		2	*1*	5	47	10,6
Martinique	43	10	13	*6*	-	66	6	2	6	*2*	14	80	17,5
Mayotte	18	3	6	*5*	-	27	-	-	-	-	(1) 1	28	ns
La Réunion	76	13	29	*17*	-	118	6	2	3	*1*	11	129	8,5
DOM	**211**	**38**	**72**	***41***	**-**	**321**	**25**	**14**	**17**	***4***	**56**	**377**	**14,9**
F.métro. + DOM	**5 274**	**942**	**1 587**	***612***	**79**	**7 882**	**1 777**	**660**	**1 065**	***200***	**3 502**	**11 384**	**30,8**

(1) Il s'agit d'un Erea.

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré à la rentrée 2012 (%)

(Public + Privé)

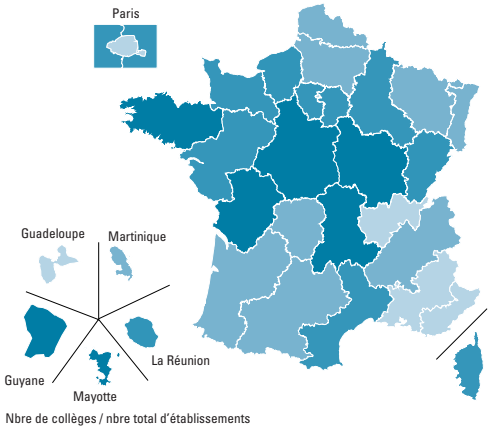

Nbre de collèges / nbre total d'établissements

- 66,0 - 69,3
- 64,1 - 65,9
- 60,0 - 64,0
- 45,1 - 59,9

France métropolitaine + DOM : 62,4 %

[3] Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2012 (%)

(Public + Privé)

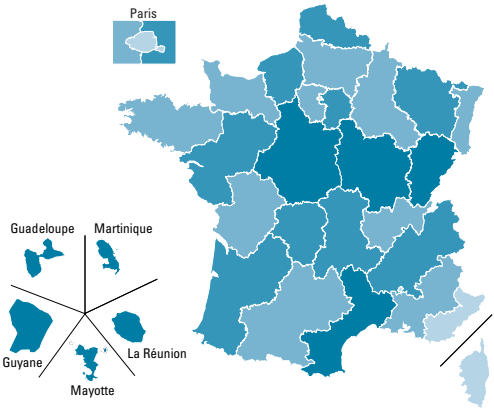

Nbre de LP et de LPO / nbre total d'établissements

- 64,0 - 88,9
- 56,5 - 63,9
- 51,0 - 56,4
- 34,6 - 50,9

France métropolitaine + DOM : 56,7 %

Présentation

À la rentrée 2012, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires et moins d'un sur vingt est interne (218 400 élèves). Depuis le début des années deux mille, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépends des externes [1]. Depuis 2010, la répartition des différents modes d'hébergement est globalement stable.

Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (65,2 % contre 60,2 % dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est peu développé dans le premier cycle, où il concerne un élève sur cent [2]. Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,3 % des élèves du second cycle professionnel sont internes à la rentrée 2012. La forte proportion d'internes observée dans les Erea s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial [3]. Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 248 900 élèves sont internes. À la rentrée 2012, près de 3,7 millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

Définitions

Champ
Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Externes
Élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements .

Demi-pensionnaires
Élèves qui prennent leur repas de midi dans un établissement scolaire.

Internes
Élèves qui sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

LP
Lycée professionnel.

LEGT
Lycée d'enseignement général et technologique.

Erea
Établissement régional d'enseignement adapté.

Enseignement adapté du second degré
Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Post-bac
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2012	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,4	2 733 368	64,1	2 779 668	65,2
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 329 357	31,1
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	159 203	3,7
	Total	**4 491 074**	**100,0**	**4 213 928**	**99,9**	**4 234 373**	**100,0**	**4 265 402**	**100,0**	**4 268 228**	**100,0**
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,6	686 210	59,7	694 501	60,2
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	400 066	34,7
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	59 192	5,1
	Total	**1 123 353**	**100,0**	**1 139 288**	**100,1**	**1 150 120**	**100,0**	**1 150 185**	**100,1**	**1 153 759**	**100,0**
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 474 169	64,1
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 729 423	31,9
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	218 395	4,0
	Total	**5 614 427**	**100,0**	**5 353 216**	**100,0**	**5 384 493**	**100,0**	**5 415 587**	**100,0**	**5 421 987**	**100,0**

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
1er cycle	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	64,7	66,3	67,6	68,7	68,2	67,9	69,0
	Externes	43,5	40,9	36,9	34,2	32,7	31,4	30,3	30,8	31,1	30,1
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle GT	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	61,1	61,6	62,6	63,0	61,1	60,8	61,1
	Externes	36,7	36,7	33,2	32,0	31,4	30,5	30,1	32,1	32,4	32,1
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	7,0	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle pro	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	46,5	46,9	47,2	47,9	46,3	46,2	46,6
	Externes	42,2	43,7	41,1	41,2	40,6	40,0	39,3	40,8	41,0	40,1
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,3	12,5	12,8	12,8	12,9	12,8	13,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	61,8	63,0	64,0	65,2	63,5	62,8	63,1
	Externes	45,5	36,9	35,2	34,5	33,6	32,5	31,7	33,4	34,2	33,9
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,7	3,4	3,5	3,1	3,1	3,0	3,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	61,2	62,4	63,6	64,4	63,4	63,1	64,1
	Externes	41,6	40,0	36,4	34,6	33,4	32,3	31,5	32,5	32,8	31,9
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Collège	Erea	LP	LEGT	Total	*dont post-bac*
Demi-pensionnaires	69,0	45,1	44,9	56,6	62,7	*38,2*
Externes	30,2	7,0	41,7	35,6	33,0	*51,8*
Internes	0,8	47,9	13,4	7,8	4,3	*10,0*
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	***100,0***
Effectifs	3 270 714	10 373	481 629	1 963 507	5 726 223	*304 236*

Présentation

Dans le premier degré, le secteur privé accueille, à la rentrée 2012, 898 000 élèves dans 5 300 écoles. Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,5 % de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions ») [1]. Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (41 % contre 35 %) [2]. Les enfants relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en classes d'inclusion scolaire (Clis) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 224 600 élèves en 2012-2013, y compris dans des formations post-baccalauréat [3]. Hors formation post-baccalauréat, 1 153 800 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 000 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 96,7 % des élèves : la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (86,8 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (90,5 %). Près du tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est scolarisé dans un établissement hors contrat [4]. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

Champ

Écoles et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

École ou établissement sous contrat

Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

École ou établissement hors contrat

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Sources : MEN-MESR DEPP
- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Le premier degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 885	35 438	875 767
dont classes hors contrat		*238*	*4 358*
Privé hors contrat	380	1 505	22 190
Total	**5 265**	**36 943**	**897 957**

[2] Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat d'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	303 885	9 155	313 040	97,1
Élémentaire	568 860	12 995	581 855	97,8
ASH	3 022	40	3 062	98,7
Total premier degré	**875 767**	**22 190**	**897 957**	**97,5**

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (2 971 en préélémentaire et 1 387 en élémentaire).

[3] Le second degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat d'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 671	25 725	675 221	1 671	25 725	675 221
	dont avec classes HC	*6*	*15*	*179*	*6*	*15*	*179*
	Hors contrat (HC)	106	438	5 151	106	438	5 151
	Total	**1 777**	**26 163**	**680 372**	**1 777**	**26 163**	**680 372**
LP	Sous contrat	393	4 732	89 429	396	4 807	91 146
	dont avec classes HC	*5*	*35*	*385*	*9*	*48*	*627*
	Hors contrat (HC)	248	1 045	11 836	264	1 438	16 845
	Total	**641**	**5 777**	**101 265**	**658**	**6 245**	**107 991**
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	866	14 035	358 440	873	16 396	418 204
	dont avec classes HC	*12*	*25*	*422*	*22*	*58*	*964*
	Hors contrat (HC)	165	1 028	13 558	192	1 349	17 878
	Total	**1 031**	**15 063**	**371 998**	**1 065**	**17 745**	**436 082**
Erea	**Sous contrat**	**1**	**8**	**124**	**1**	**8**	**124**
Tous types	Sous contrat	2 931	44 500	1 123 214	2 939	46 936	1 184 695
	dont avec classes HC	*23*	*75*	*986*	*37*	*121*	*1 770*
	Hors contrat (HC)	519	2 511	30 545	562	3 225	39 874
	Ensemble	**3 450**	**47 011**	**1 153 759**	**3 501**	**50 161**	**1 224 569**

Lecture - Parmi les 1 671 collèges privés sous contrat, 6 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 15 et scolarisent 179 élèves.

[4] Nombre d' élèves du second degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat de l'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Premier cycle	Sixième	174 600	2 206	176 806	98,8
	Cinquième	171 749	2 237	173 986	98,7
	Quatrième	166 613	2 242	168 855	98,7
	Troisième	165 320	2 278	167 598	98,6
	Total sixième à troisième	**678 282**	**8 963**	**687 245**	**98,7**
	Autres (Ulis, Dima, dispo. relais...)	3 248	36	3 284	98,9
	Segpa	4 509	2	4 511	100,0
	Total premier cycle	**686 039**	**9 001**	**695 040**	**98,7**
Second cycle professionnel	CAP en 1 an	989	3 002	3 991	24,8
	1re année de CAP en 2 ans	10 298	1 968	12 266	84,0
	2e année de CAP en 2 ans	8 915	2 123	11 038	80,8
	Total CAP	**20 202**	**7 093**	**27 295**	**74,0**
	Seconde professionnelle	37 926	2 016	39 942	95,0
	Première professionnelle et 1re année BMA	39 891	2 324	42 215	94,5
	Terminale professionnelle et 2e année BMA	28 058	1 835	29 893	93,9
	Total baccalauréat professionnel	**105 875**	**6 175**	**112 050**	**94,5**
	Autres formations pro de niveau IV et V	**2 414**	**188**	**2 602**	**92,8**
	Total second cycle professionnel	**128 491**	**13 456**	**141 947**	**90,5**
Second cycle général et technologique	Seconde	109 138	2 426	111 564	97,8
	Première	102 452	2 660	105 112	97,5
	Terminale	97 094	3 002	100 096	97,0
	Total second cycle général et technologique	**308 684**	**8 088**	**316 772**	**97,4**
	Total second degré	**1 123 214**	**30 545**	**1 153 759**	**97,4**
	Formations post-baccalauréat	**61 481**	**9 329**	**70 810**	**86,8**
	Ensemble	**1 184 695**	**39 874**	**1 224 569**	**96,7**

(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (193 dans le 1er cycle, 414 dans le 2nd cycle professionnel, 379 dans le 2nd cycle GT et 784 dans les formations post-bac).

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 60 % ont moins de cinq ans et 12 % sont des portables. En 2013, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de 5 dans les collèges à 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].
Dans le premier degré, le nombre moyen d'écoliers par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 22,1 pour les écoles maternelles, 9,3 pour les élémentaires et 5,5 pour les écoles élémentaires ayant participé au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.
En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à près de 7 pour 1 000 élèves dans le second degré ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].
Quasiment 100 % des EPLE et environ 80 % des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 63,9 % des LEGT, 61,3 % des LP et 56,7 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mb et 10 Mb. Le pourcentage de collèges ou de lycées possédant un débit supérieur à 2 Mb s'établit à 78,2 % en 2013. 63,9 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Kb et 2048 Kb.
Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.
Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.
Dans 60,3 % des écoles élémentaires, au moins 30 % des écoliers hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». Un peu plus de la moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 58 % dans les écoles « ENR ».

Définitions

Champ
L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (Tice) a été menée auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 15 février 2012 et le 24 juin 2013.

Tableau numérique interactif (TNI)
Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

École numérique rurale (ENR)
Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Brevet informatique et Internet (B2i)
Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

Indicateur de validation progressive du B2i
Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :
- les écoles : pourcentage d'écoliers hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3e ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC
Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO
Enquête sur les Tice dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Les Tice dans les établissements publics du second degré en 2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 274	1 589	940
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 714	1 345	735
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	373 545	358 866	111 485
Nombre d'élèves par ordinateur	4,9	2,6	2,0
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,2	4,1	3,1
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	24,1	22,8	31,5
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	6,5	5,4	9,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux Tice	87,1	82,4	82,0
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPLE utilisant un dispositif de filtrage	97,7	98,7	99,1
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	95,9	95,3	95,1
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 2 Mb et 10 Mb	56,7	63,9	61,3
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb	19,4	21,5	16,6
Pourcentage d'EPLE disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	26,3	15,4	23,6
Un ou deux	48,4	39,1	43,7
Trois ou plus	25,3	45,5	32,7
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	28,5	6,6	12,1
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,1	3,0	4,4
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'établissements (1)			
avec moins de 30 % des élèves ayant validé le B2i	41,8	68,0	59,6
avec 30 % ou plus des élèves ayant validé le B2i	58,2	32,0	40,4

(1) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 41,8 % en 2013. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68 % en 2013 (voir « Définitions »).

[2] Les Tice dans les écoles publiques en 2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	*dont écoles « ENR »*
Nombre d'écoles existantes	15 419	32 289	*6 001*
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	11 895	26 969	*5 143*
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	50 082	355 394	*78 655*
Nombre d'écoliers par ordinateur	22,1	9,3	*5,5*
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	58,0	16,8	*7,7*
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,9	5,7	*5,7*
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	0,6	4,4	*12,5*
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	31,2	64,4	*74,2*
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,6	79,5	*85,9*
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	32,1	69,8	*71,0*
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	22,1	44,1	*46,1*
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Kb et 2048 Kb	62,7	63,9	*66,6*
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2048 Kb	20,8	24,2	*23,9*
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,8	83,8	*64,4*
Un ou deux	7,0	14,3	*30,3*
Trois ou plus	0,2	1,9	*5,3*
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	…	52,0	*58,0*
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'écoles (1)			
avec moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	…	39,7	*32,4*
avec 30 % ou plus des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	…	60,3	*67,6*

(1) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est 39,7 % en 2013 (voir « Définitions »).

Présentation

7 328 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea, au nombre de 79). Parmi eux, 442 cités scolaires regroupent 907 établissements du second degré [1]. Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 163,6 millions de m², dont 42,2 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,8 %, niveau stable par rapport à 2011.
La surface hors œuvre nette totale représente 80,9 millions de m², dont 77,8 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie…) ou non (préau, garage à vélos…).
La surface développée moyenne par élève s'élève à 18 m² en 2012 et varie de 14,9 m² dans les collèges à 32,6 m² dans les lycées professionnels (LP) [2].
Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 31,8 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années soixante-dix et seulement 26,3 % antérieurement.
Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,6 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 28,4 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,4 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.
La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,0 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,6 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.
21,2 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,7 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (64,2 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,4 %).
94,4 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Sources : MEN-MESR DEPP
Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

Définitions

Ensemble immobilier
L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface bâtie
Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie
Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

Surface hors œuvre nette (Shon)
Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment, en déduisant les combles et sous-sols non aménageables, les terrasses, balcons, loggia, surfaces non closes en rez-de-chaussée ainsi que 5 % de la surface restante considérés pour l'isolation. Pour obtenir la Shon totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.
La surface de plancher, en vigueur depuis mars 2012, se calcule en déduisant de la Shon l'épaisseur des murs extérieurs.

Capacité d'accueil pour l'enseignement
Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Internat
Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Remarque
Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	5 016	1 156	714	442	7 328
Nombre d'établissements en cité scolaire	256	429	222		907
Nombre total d'établissements	**5 272**	**1 585**	**936**		**7 793**
Surface cadastrale (1)	**81 753,0**	**41 147,8**	**18 596,9**	**22 098,2**	**163 595,9**
dont surfaces non bâties :	*61 011,4*	*30 466,5*	*13 141,9*	*16 845,4*	*121 465,2*
cours de récréation	14 250,1	5 931,6	2 169,5	3 260,8	25 612,0
parkings découverts	8 431,3	4 015,9	2 077,5	2 615,9	17 140,6
aires sportives découvertes	6 047,7	3 172,6	1 002,1	2 117,2	12 339,6
espaces verts	32 282,2	17 346,3	7 892,8	8 851,5	66 372,8
dont surfaces bâties	*20 740,6*	*10 745,9*	*5 481,9*	*5 249,6*	*42 218,0*
Taux d'encombrement (%) (2)	25,4	26,1	29,5	23,8	25,8
Surfaces hors œuvres nettes (Shon) (1)	**36 638,3**	**22 903,8**	**9 472,6**	**11 882,8**	**80 897,5**
dont : Shon des bâtiments principaux	*34 857,8*	*22 180,6*	*9 150,1*	*11 621,2*	*77 809,7*
surface des bâtiments démontables	*203,5*	*141,2*	*55,9*	*57,6*	*458,2*

(1) Surfaces en milliers de m².
(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

[2] Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	14,9	19,6	32,6	20,5	18,0
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	26,3	47,4	37,0	63,8	39,2
Construits de 1970 à 1979	31,8	11,9	23,2	16,8	22,9
Construits de 1980 à 1989	11,3	9,4	13,9	4,7	10,1
Construits de 1990 à 1999	15,3	21,6	15,0	9,7	16,2
Construits depuis 2000	15,3	9,7	10,9	5,0	11,6
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,4	78,7	68,4		77,6
Part des établissements occupés à plus de 90 %	30,5	31,4	11,0		28,4
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,7	98,9	98,4	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,7	75,2	90,9	93,9	92,6
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,9	14,2	9,7	9,6	12,6
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,7	51,8	54,5	74,4	21,2
Taux d'occupation des lits	64,2	84,9	79,1	79,8	81,2
Part des lits destinés aux filles	46,3	47,2	36,0	47,0	44,4
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,0	95,5	92,2	99,5	94,4

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

De manière générale, les élèves interrogés ont un avis positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien [1]. Les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 40 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 86 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont deux fois plus nombreux (soit 10 %) à déclarer ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes aux élèves les plus courantes [3]. Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques [2]. Globalement, la majorité des élèves (53 %) ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 6 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est plus fréquente pour les élèves de sixième que pour ceux de troisième et concerne deux fois plus souvent les garçons. En revanche, l'écart est faible entre les élèves des collèges des réseaux ambition réussite (RAR) et les autres. Les élèves de RAR expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (69 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 78 % hors RAR). Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des garçons (74 % d'opinion très positives contre 80 % chez les filles).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège [4]. Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes recensées sont 90 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion s'élève à 27 % pour les élèves en situation de harcèlement.

Sources : MEN DEPP
Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

Définitions

L'enquête nationale de victimation

L'enquête nationale de victimation en milieu scolaire a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. C'est un outil de mesure, au niveau national qui, en s'adressant directement aux élèves, permet de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. L'enquête de victimation en milieu scolaire a vocation à devenir, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, et ce, par un renouvellement biennal. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique. L'échantillon se compose de 18 000 élèves scolarisés dans 300 collèges publics de France métropolitaine et le taux de réponse des élèves est de 79 %.

Le climat scolaire - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux douze questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en trois modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

La victimation - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

⚠ Avertissement
L'enquête s'est déroulée au printemps 2011. À cette date, la politique de l'éducation prioritaire s'appuyait sur les réseaux ambitions réussite (RAR). Les RAR ont été remplacés par les Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'innovation et la réussite) à partir de la rentrée 2011 (septembre 2011). Voir « Définitions » en 2.15.

ⓘ Pour en savoir plus
- Notes d'Information, 11.14.

[1] Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6e	3e
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,8	93,7	91,8	89,5	92,8	92,8	92,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	83,6	83,0	84,2	78,9	83,8	78,2	87,9
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	92,4	92,4	92,5	89,7	92,6	89,9	94,0
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,1	90,1	82,2	80,4	86,5	90,3	85,9
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	91,0	90,7	91,3	88,3	91,3	89,7	92,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,8	91,1	88,5	84,9	90,2	93,0	87,3
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	90,7	91,9	89,5	89,7	90,8	93,3	89,2
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,3	91,7	88,9	85,6	90,5	95,4	86,3
Punitions données très ou plutôt justes	67,2	74,3	60,3	63,7	67,4	77,1	61,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,2	88,0	84,4	81,0	86,4	84,7	88,1
Jamais d'absence due à la violence	95,0	94,2	95,7	90,4	95,2	94,8	95,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	83,7	82,3	85,2	79,0	84,6	80,0	86,8

Lecture - 92,8 % des élèves ont déclaré « tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment il se sentait dans leur collège.

[2] Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6e	3e
Indicateur de victimation (1)							
Absence de victimation	52,7	58,2	47,3	49,6	52,8	48,1	58,3
Faible victimation	30,9	29,1	32,7	32,0	30,8	30,9	30,2
Victimation modérée	10,1	8,3	11,9	11,9	10,1	12,8	7,5
Forte victimation - harcèlement	6,3	4,4	8,1	6,5	6,3	8,2	4,0
Indicateur de climat scolaire							
De 0 à 6 réponses positives	4,5	4,1	4,9	8,5	4,3	4,5	4,3
De 7 à 9 réponses positives	18,7	16,4	20,9	22,6	18,2	17,0	18,5
de 10 à 12 réponses positives	76,9	79,6	74,2	68,9	77,5	78,6	77,3

(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 4,4 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 8,1 % des garçons. 79,6 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

[3] Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

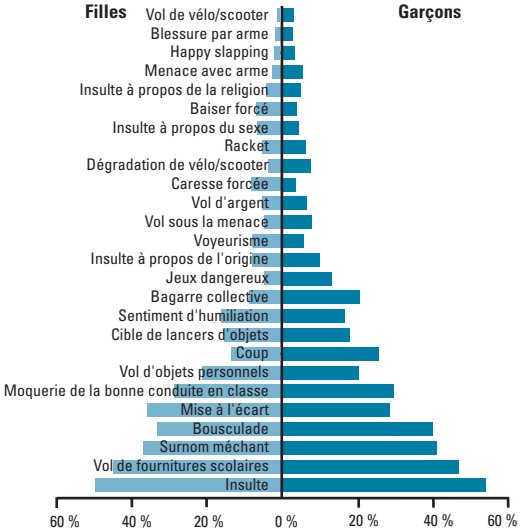

Lecture - 0,8 % des filles et 2,7 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

[4] Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

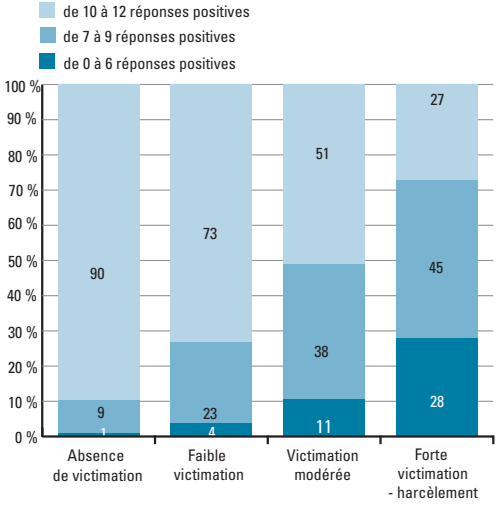

Lecture - 90 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 13,6 incidents pour 1 000 élèves [1]. La hausse observée en un an (12,6 incidents pour 1 000 élèves en 2010-2011) s'explique principalement par le repérage depuis 2011 des situations de harcèlement.
Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 19,6 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 15 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5,5 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent.
Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre [2]. Au cours du second trimestre 2011-2012, 51 % des LEGT, 38 % des collèges et 35 % des LP ne déplorent aucun incident grave. Ces proportions sont globalement comparables à celles observées lors de la mise en place de l'enquête en 2007-2008, la hausse constatée en LEGT n'étant pas statistiquement significative.
Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 81 % des faits [3]. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui concentrent 10 % des incidents, et les autres types d'atteinte (9 %). Alors que la proportion de violences verbales affiche une certaine stabilité au cours des deux dernières années, une hausse de la part de violences physiques est observée par rapport à l'an dernier (+ 2 points). Enfin, la hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »).

Définitions

L'enquête statistique Sivis

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui a renouvelé ce label en 2012.
L'enquête sur le second degré est réalisée auprès d'un échantillon de 6 315 EPLE. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon était composé de 950 EPLE représentatifs du secteur public du second degré au niveau national (France métropolitaine et DOM). La forte extension d'échantillon de la rentrée 2010 a pour objectif d'atteindre une représentativité des résultats au niveau départemental.
L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

Sources : MEN-MESR DEPP
Enquête Sivis.

Pour en savoir plus
- Notes d'Information, 12.18, 11.13, 10.20, 09.22, 08.34.

Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics

[1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public) (1)

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6
Lycées d'enseignement général et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5
Ensemble des EPLE (2)	**11,6**	**10,5**	**11,2**	**12,6**	**13,6**

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.
(2) Établissements publics locaux d'enseignement.

[2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2011-2012, second degré Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2011-février 2012) (1)

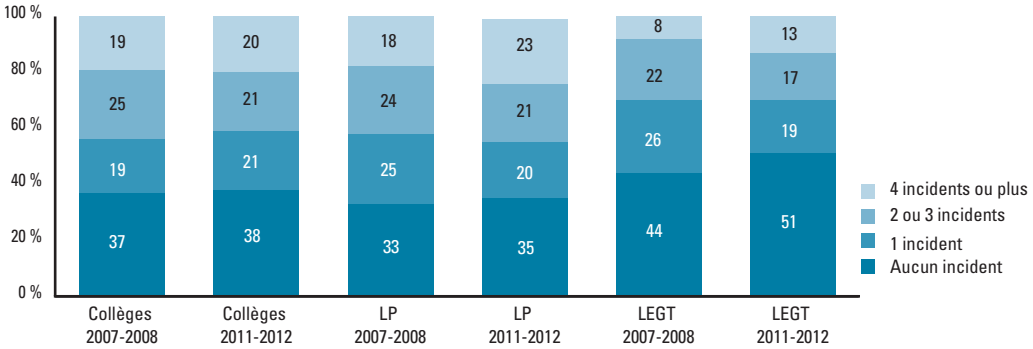

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2011-2012 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.
Lecture - En 2011-2012, 38 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

[3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré Public) (1)

Types d'incident grave	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Atteintes aux personnes	**80,9**	**80,6**	**76,2**	**78,6**	**80,7**
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8
" Happy slapping "	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Atteintes aux biens	**15,4**	**13,0**	**14,1**	**11,7**	**10,0**
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2
Dommage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9
Dommage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9
Autres atteintes	**3,8**	**6,3**	**9,7**	**9,7**	**9,3**
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0	1,5
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6	2,3
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8	0,4
Autres types de fait (2)	-	0,8	0,8	-	-
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.
(2) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Présentation

Pour l'année scolaire 2011-2012, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absentéistes (voir « Définitions ») s'élève à 4,0 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,4 % à 4,9 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un maximum de 5,4 % en mars. Quel que soit le type d'établissement, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et janvier pour se maintenir ensuite sensiblement au même niveau jusqu'en avril, à l'exception du mois de mars où il est en hausse pour les LEGT [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absentéistes sur l'année 2011-2012 s'élève à 5,0 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 12,5 %. Et la proportion moyenne d'élèves absentéistes par collège se situe à 2,1 %.

Pour les lycées (LEGT et LP), ce taux d'absentéisme moyen a baissé d'environ deux points par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être considérée comme un retour à la normale, après une année 2010-2011 marquée par une forte augmentation en octobre 2010 due aux mouvements sociaux (mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites).

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2012, la moitié des établissements déclarent moins de 1,6 % d'élèves absentéistes [2]. Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,0 % d'élèves absentéistes quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 8,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,9 %.

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année, 6,0 % du temps d'enseignement (voir « Définitions »). Entre septembre 2011 et avril 2012, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,3 % à 6,5 % [3]. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 5,3 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 5,9 % et les LP 9,4 %.

Définitions

Enquête
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2011-2012 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2011 à avril 2012 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences - justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) - rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT
Lycée d'enseignement général et technologique.

LP
Lycée professionnel.

⚠ Avertissement
La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).
Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

Sources : MEN-MESR DEPP
Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

ⓘ Pour en savoir plus
- Notes d'Information, 13.01, 12.08, 11.22, 10.08, 09.18.

[1] Proportion moyenne d'élèves absentéistes en 2011-2012 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2011	1,1	2,7	9,2	2,4
Octobre 2011	1,2	3,6	10,4	2,8
Novembre 2011	1,8	4,7	12,0	3,7
Décembre 2011	1,5	4,0	9,7	3,1
Janvier 2012	2,7	5,7	15,0	4,8
Février 2012	2,7	6,0	14,4	4,9
Mars 2012	2,7	7,4	14,9	5,4
Avril 2012	2,8	5,8	14,3	4,9
Moyenne 2011-2012	2,1	5,0	12,5	4,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absentéistes varie de 2,4 % en septembre 2011 à 4,9 % en avril 2012.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absentéistes en janvier 2012 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)

(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	0,9	3,0	7,0
LEGT	0,7	3,1	8,1	18,4
LP	3,5	9,9	21,8	34,3
Ensemble	**0,3**	**1,6**	**5,7**	**15,0**

Lecture - En janvier 2012, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absentéistes, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absentéistes, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,7 % d'élèves absentéistes, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 15 % d'élèves absentéistes.

[3] Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2011	2,9	3,1	5,8	3,3
Octobre 2011	3,9	5,2	7,9	4,6
Novembre 2011	4,2	5,0	7,2	4,7
Décembre 2011	8,0	6,2	13,9	8,4
Janvier 2012	5,4	6,1	8,8	6,0
Février 2012	7,8	8,2	12,5	8,5
Mars 2012	5,0	6,3	8,7	5,7
Avril 2012	5,6	7,2	10,5	6,5
Moyenne 2011-2012	5,3	5,9	9,4	6,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,3 % en septembre 2011 à 6,5 % en avril 2012.

Présentation

À la rentrée 2012, 301 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (142 300 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 11,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,2 % pour celle de Grenoble.
Dans les DOM, 23,2 % des collèges sont en Éclair contre 5,0 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 8,4 % en Guadeloupe et 49,0 % en Guyane.
Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (73,0 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,5 %) dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 20,4 % des élèves issus des écoles en Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 11,2 % hors éducation prioritaire.
On dénombre 2 139 écoles publiques Éclair à la rentrée 2012. Elles accueillent 6,3 % des écoliers (367 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 11,8 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Grenoble.
Dans les DOM, 23,8 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,4 % en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 22,4 % des élèves d'écoles maternelles et 24,6 % des élèves d'écoles élémentaires sont en Éclair, contre respectivement 5,7 % et 5,1 % dans les écoles de France métropolitaine.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges en RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).
Le dispositif Éclair concerne aussi le secteur privé. Neuf collèges privés sous contrat en relèvent, trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles et un dans chacune des académies d'Amiens, Bordeaux et Lille.
Trente quatre lycées, dont dix-sept lycées professionnels, font aussi partie du dispositif.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus
- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair)

[1] Nombre et proportion d'écoles et de collèges dans le dispositif Éclair à la rentrée 2012

(Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	29	13,9	13 093	11,5	173	29 826	11,8	10 851	11,2	18 613	12,1
Amiens	17	9,8	8 474	10,0	154	20 523	10,9	8 400	11,7	11 771	10,3
Besançon	3	2,7	1 357	2,8	25	3 675	3,3	1 594	3,8	2 032	3,0
Bordeaux	2	0,8	759	0,6	22	3 199	1,2	1 420	1,4	1 735	1,1
Caen	3	2,0	834	1,5	17	2 378	2,0	1 004	2,2	1 313	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 244	2,6	28	3 324	3,2	1 375	3,5	1 899	3,0
Corse	1	3,4	492	4,1	12	1 815	7,5	699	7,7	1 080	7,3
Créteil	28	8,0	14 684	7,8	235	46 100	9,9	18 397	10,0	27 396	9,8
Dijon	2	1,3	699	1,1	10	1 141	0,8	521	1,0	611	0,7
Grenoble	1	0,4	315	0,2	9	1 132	0,4	496	0,4	624	0,3
Lille	34	10,4	14 275	9,0	242	39 331	10,4	16 441	10,8	22 288	10,0
Limoges	1	1,3	490	1,7	4	655	1,1	265	1,2	378	1,1
Lyon	15	7,1	6 738	6,1	113	21 498	7,7	9 362	8,4	11 887	7,2
Montpellier	13	6,6	5 727	5,3	95	15 836	6,9	6 422	7,4	9 187	6,5
Nancy-Metz	6	2,7	2 176	2,3	40	5 881	2,8	2 423	3,1	3 366	2,6
Nantes	8	3,3	2 090	1,9	49	7 101	2,8	3 178	3,2	3 911	2,5
Nice	6	4,2	2 918	3,4	50	8 494	4,8	3 556	5,3	4 773	4,4
Orléans-Tours	7	3,0	2 623	2,5	49	7 279	3,1	3 222	3,7	3 974	2,8
Paris	4	3,6	1 490	2,6	32	6 342	4,6	2 629	4,7	3 665	4,6
Poitiers	5	3,1	1 504	2,2	36	4 122	2,9	1 764	3,3	2 260	2,5
Reims	4	3,1	1 391	2,6	17	2 684	2,2	1 106	2,4	1 531	2,1
Rennes	2	0,9	596	0,6	12	1 557	0,8	701	0,9	843	0,7
Rouen	12	7,2	3 709	4,5	61	8 540	4,9	3 731	5,5	4 703	4,4
Strasbourg	10	6,7	5 053	6,6	69	13 759	8,2	5 615	8,8	7 958	7,8
Toulouse	9	3,8	3 309	3,0	70	9 148	3,8	4 193	4,6	4 857	3,3
Versailles	26	6,1	11 673	5,0	188	32 923	5,8	13 489	6,0	19 144	5,6
France métropolitaine	**252**	**5,0**	**107 713**	**4,4**	**1 812**	**298 263**	**5,4**	**122 854**	**5,7**	**171 799**	**5,1**
Guadeloupe	3	6,7	2 245	8,4	33	3 990	8,0	1 552	8,8	2 384	7,5
Guyane	13	44,8	9 781	49,0	70	18 632	45,7	6 630	45,6	11 766	45,5
Martinique	10	23,3	4 461	21,4	47	6 758	17,4	1 321	9,0	5 310	22,3
Mayotte	3	16,7	3 974	17,5	31	8 923	17,9	2 215	13,5	6 636	20,2
La Réunion	20	26,3	14 113	25,1	146	30 639	27,8	11 482	28,3	18 822	27,4
DOM	**49**	**23,2**	**34 574**	**23,6**	**327**	**68 942**	**23,8**	**23 200**	**22,4**	**44 918**	**24,6**
France métro. + DOM	**301**	**5,7**	**142 287**	**5,5**	**2 139**	**367 205**	**6,3**	**146 054**	**6,5**	**216 717**	**6,1**

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges dans le dispositif Éclair, soit 13,9 % des collèges de l'académie. 13 093 collégiens sont scolarisés dans le dispositif Éclair, soit 11,5 % des collégiens de l'académie. 173 écoles sont dans le dispositif Éclair accueillant 29 826 élèves, soit 11,8 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,0	56,5	34,5	42,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19,0	38,5	30,9
Proportion d'élèves entrant en 6e en retard	20,4	17,2	11,2	12,1

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
RRS : réseau de réussite scolaire.
EP : éducation prioritaire.

Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 457 écoles publiques et 781 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 11,4 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 664 300 élèves, et 14,1 % des collégiens, soit 365 900 élèves.
Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 17,7 % des écoliers et 20,7 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 11,1 % et 13,7 % en France métropolitaine.
Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5,0 % dans six académies (Poitiers, Nice, Caen, Toulouse, Besançon et Clermont-Ferrand) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 15,8 % en Martinique et 24,5 % à La Réunion. Il n'y a aucune école en éducation prioritaire dans l'académie de Mayotte. En France métropolitaine, 11,6 % des élèves de maternelle et 10,7 % des élèves d'élémentaire sont en RRS, contre respectivement 16,1 % et 18,5 % dans les DOM.
La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5,0 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20,0 % pour quatre académies : Lille, Paris, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 18,0 % et atteint 31,1 % en Guyane. Mayotte n'a aucun collège en éducation prioritaire.
Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 56,5 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,5 % dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 17,2 % de ceux issus des écoles en RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 11,2 % hors éducation prioritaire.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)
Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011. Les RRS demeurent inchangés.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus
- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion de collèges et d'écoles dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2012

(Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	36	17,2	18 809	16,5	228	30 390	12,0	13 150	13,6	16 930	11,0
Amiens	21	12,1	10 621	12,5	129	15 414	8,2	5 937	8,3	9 240	8,1
Besançon	14	12,6	5 546	11,6	45	5 129	4,7	2 221	5,3	2 770	4,1
Bordeaux	41	16,1	17 045	13,6	426	38 154	14,3	15 157	15,1	22 560	13,7
Caen	9	6,1	3 389	6,0	38	5 330	4,5	2 240	5,0	2 979	4,1
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 577	7,5	40	4 939	4,8	1 895	4,9	2 929	4,6
Corse	14	48,3	6 311	52,3	91	10 570	43,9	4 001	44,2	6 467	43,5
Créteil	103	29,4	54 183	28,9	482	96 866	20,8	37 910	20,5	58 277	20,9
Dijon	27	17,1	11 008	16,6	140	12 763	9,2	5 189	9,9	7 351	8,6
Grenoble	31	12,7	16 099	12,4	175	27 622	9,3	11 469	10,2	15 841	8,7
Lille	74	22,7	32 514	20,4	456	64 126	16,9	25 362	16,6	37 654	17,0
Limoges	5	6,5	1 932	6,9	35	3 347	5,8	1 406	6,5	1 897	5,3
Lyon	33	15,7	17 126	15,4	157	30 399	10,9	13 239	11,9	16 799	10,1
Montpellier	15	7,6	8 422	7,8	99	15 181	6,6	6 198	7,1	8 769	6,2
Nancy-Metz	27	11,9	10 186	10,9	145	16 933	8,2	6 584	8,4	10 087	7,9
Nantes	20	8,2	8 009	7,4	134	16 725	6,6	7 179	7,3	9 359	6,1
Nice	7	4,9	4 394	5,2	44	6 973	4,0	2 810	4,2	4 074	3,8
Orléans-Tours	22	9,5	8 303	7,9	105	15 884	6,9	6 492	7,5	9 148	6,4
Paris	29	25,9	13 149	22,9	182	36 329	26,6	14 600	26,2	21 531	26,8
Poitiers	9	5,6	3 870	5,6	45	5 502	3,8	2 265	4,2	3 137	3,5
Reims	24	18,5	10 010	18,8	103	13 852	11,5	5 825	12,6	7 766	10,7
Rennes	17	8,0	5 644	6,1	98	11 521	5,6	4 911	6,1	6 542	5,3
Rouen	38	22,8	15 149	18,5	157	21 404	12,2	8 540	12,6	12 601	11,8
Strasbourg	11	7,4	5 209	6,8	49	9 176	5,5	3 389	5,3	5 670	5,6
Toulouse	19	7,9	6 025	5,5	146	10 653	4,5	4 222	4,6	6 276	4,3
Versailles	78	18,4	38 942	16,7	465	88 046	15,5	36 825	16,4	50 741	14,9
France métropolitaine	**733**	**14,5**	**335 472**	**13,7**	**4 214**	**613 228**	**11,1**	**249 016**	**11,6**	**357 395**	**10,7**
Guadeloupe	9	20,0	4 904	18,3	56	9 049	18,2	3 221	18,3	5 733	18,1
Guyane	8	27,6	6 206	31,1	31	8 924	21,9	2 973	20,5	5 874	22,7
Martinique	11	25,6	4 642	22,3	40	6 128	15,8	527	3,6	5 524	23,2
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Réunion	20	26,3	14 683	26,1	116	27 001	24,5	9 958	24,6	16 742	24,4
DOM	**48**	**22,7**	**30 435**	**20,7**	**243**	**51 102**	**17,7**	**16 679**	**16,1**	**33 873**	**18,5**
France métro. + DOM	**781**	**14,8**	**365 907**	**14,1**	**4 457**	**664 330**	**11,4**	**265 695**	**11,8**	**391 268**	**11,1**

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 36 collèges en RRS, soit 17,2 % des collèges de l'académie. 18 809 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 16,5 % des collégiens de l'académie. 228 écoles sont en RRS ; elles accueillent 30 390 élèves, soit 12,0 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,0	56,5	34,5	42,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19,0	38,5	30,9
Proportion d'élèves entrant en 6e en retard	20,4	17,2	11,2	12,1

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
RRS : réseau de réussite scolaire.
EP : éducation prioritaire.

Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].
À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.
473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).
119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).
Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].
À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.
Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.
Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.
Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la France métropolitaine. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.
Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

Définitions

Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, hors Erea.

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer). Une Zauer se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en France métropolitaine à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

⚠ Avertissement
L'appartenance des écoles et établissements à une zone urbaine sensible est en cours de révision. Les données présentées ici n'ont donc pas été actualisées pour cette édition.

Sources : MEN-MESR DEPP
Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

ⓘ Pour en savoir plus
- Rapport 2012 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2012.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics (Erea non compris).

[2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2		3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1		8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
France métropolitaine	**717**	**3 283**	**9,3**	**447**	**12,0**	**200**	**9,4**	**110**	**90**	**200 403**	**123 697**
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1		2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9			1	10,0	1			1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3		1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
DOM	**33**	**124**	**13,1**	**26**	**18,1**	**12**	**13,5**	**9**	**3**	**17 665**	**11 785**
France métro. + DOM	**750**	**3 407**	**9,4**	**473**	**12,2**	**212**	**9,5**	**119**	**93**	**218 068**	**135 482**

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine (les Erea ne sont pas pris en compte).

Présentation

En 2012, la France métropolitaine et les DOM comptent 75 universités (y compris le CUFR d'Albi et celui de Mayotte qui a ouvert en 2012) [1].
Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.
Depuis, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises, et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille.
En 2012, on dénombre 12 grands établissements. En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. Les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble et Bordeaux ont également pris ce statut en 2007 et 2009. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe.
En 2012, 2 300 établissements proposent des STS, soit + 0,9 % par rapport à 2011.

Définitions

Universités
Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également les CUFR d'Albi et de Mayotte.

Grands établissements
Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

Écoles d'ingénieurs
Établissements ou composantes d'établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)
Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

CPGE, STS
Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

Autres écoles
Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES
Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement ou de structure	2 003	2004	2 005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Universités (1)	82	81	81	81	81	79	79	79	74	75
IUT	113	114	114	114	114	115	114	114	106	106
IUFM universitaires						27	27			
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	3	3			
Grands établissements	8	9	9	9	10	10	11	11	12	12
STS (2)	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	2 286	2 307
Publiques	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376	1 376
Privées	811	805	797	802	814	847	872	900	910	931
CPGE (2)	405	406	407	406	414	422	429	442	449	451
Publiques	314	315	317	318	324	331	337	345	350	351
Privées	91	91	90	88	90	91	92	97	99	100
Écoles d'ingénieurs	244	250	246	247	253	240	245	250	254	253
Publiques, dépendantes des universités	66	70	69	70	74	59	57	59	56	56
Publiques, dépendantes des INP	20	21	21	21	11	10	10	10	3	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	2	2	2	2	3	3
Publiques, dépendantes d'un grand établissement	0	0	0	0	13	9	13	12	22	22
Publiques, indépendantes des universités	83	85	84	86	85	92	94	97	97	92
Privées	72	71	69	67	68	68	69	70	73	77
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	228	227	223	219	210	206	212	213	210	208
Établissements universitaires privés	13	13	13	13	13	13	12	12	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	5	6	5	5	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	20	21	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	238	237	236	235	242	233	237	235	235	236
Écoles paramédicales hors université (3)	420	420	418	412	410	409	414	406	406	412
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	147	143	161	180	188	202	202	217	217	215
Autres écoles de spécialités diverses	221	222	217	212	206	198	203	197	182	181
dont : écoles juridiques et administratives	*61*	*62*	*57*	*58*	*56*	*52*	*52*	*51*	*46*	*43*
écoles de journalisme et écoles littéraires	*25*	*25*	*25*	*24*	*25*	*23*	*27*	*29*	*28*	*25*
écoles vétérinaires	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*

(1) Y compris les CUFR.
(2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE.
(3) Données 2011 reconduites en 2012.